Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260710-D74_2026-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 10 JUILLET 2026

**Date de convocation :** 06 juillet 2026
**Nombre de conseillers** e*n exercice :* 23 *Présents : 16* *Votants :* 20

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*L'an deux mil vingt-six, le 10 juillet à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

*ETAIENT PRESENTS :*
*M. DUTEIL Bruno, Maire*

*Mme BERREE Brigitte, M. ROUX Etienne, Mme CHOPIN Agnès, M. CLOUET Jean-Yves, Mme LE PLUART-BRILLAND Mathilde, M. BLAIRON Cédric, adjoints*

*M. JACOB Christophe, M. DUBREIL Denis, Mme MOISAN Marie-Annick, Mme SAMARCQ Marie, M. DESMASURES Ludovic, Mme BLANDIN Aurore, Mme CARISSAN Fanny, Mme FLEURY Samantha, M. TEXIER Chris, conseillers.*

*EXCUSÉS : M. DEBROIZE Hubert, Mme BERTIN Christine, Mme LECARPENTIER Florence, M. COLLET Mathieu, Mme DUMERAT Emilie*

*ABSENTS : Mme DUGUE Mélanie, M. BELAN Hugo*

*Monsieur COLLET Mathieu donne pouvoir à Monsieur ROUX Etienne*
*Madame LE CARPENTIER Florence donne pouvoir à Madame FLEURY Samantha*
*Monsieur DEBROIZE HUBERT donne pouvoir à Monsieur BLAIRON Cédric*
*Madame DUMERAT Emilie donne pouvoir à Madame LE PLUART-BRILLAND Mathilde*

*Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : CHOPIN Agnès ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

## *Délibération n°74/2026*
## Convention cadre pour la réalisation de prestations de services entre Montfort Communauté et ses communes membres

Dans le cadre de la volonté communautaire de renforcer la mutualisation des moyens et des compétences, Montfort Communauté et ses communes membres entendent se confier la création ou la gestion d'équipements ou de services.

La convention-cadre présentée définit un cadre juridique général permettant ensuite à Montfort Communauté et ses communes membres de se confier réciproquement la réalisation de prestations de services au moyen de contrats subséquents.

Chaque prestation de services donnera lieu à la signature d'un contrat. Les modalités financières seront déterminées par chacun des contrats. Il est proposé de signer cette convention-cadre pour la durée du mandat en cours.

Vu les statuts de la communauté de communes
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260710-D74_2026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 20 pour)

- ***APPROUVE*** la convention cadre
- ***AUTORISE*** le Maire à signer la convention cadre
- ***AUTORISE*** le Maire à signer les contrats de prestation de services qui découleront de cette convention.

***Pour extrait conforme, le 10 juillet 2026,***

***Le Maire,***
***Bruno DUTEIL***

***La Secrétaire de séance***
***Agnès CHOPIN***

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.